

Deux certificats dédiés à la protection sociale

Grâce à un partenariat, l'université Paris-Dauphine et Factorielles lancent deux cycles de formations sur la retraite et la prévoyance : l'un dédié aux salariés, l'autre aux travailleurs non salariés. Entretien avec Bruno Chrétien, dirigeant de Factorielles, et Hélène Tissandier, maître de conférences en droit privé à l'université Paris-Dauphine et responsable pédagogique de ces deux certificats.

Investissement Conseils : Pourquoi avoir créé ces deux formations ?

Hélène Tissandier : Il s'agit de deux cycles de formation inédits sur le thème de la protection sociale : « Retraite et prévoyance des salariés » et « Retraite et prévoyance des travailleurs non salariés (TNS) ».

La protection sociale est un enjeu socioéconomique majeur en Europe. Elle nécessite la compréhension globale de règles juridiques et fiscales particulières s'appliquant aux travailleurs salariés et non salariés. L'objectif est de former des professionnels pouvant s'adapter aux mutations à venir, en leur donnant les clés de compréhension de ces évolutions en abordant le marché et les spécificités de chaque régime, notamment les régimes obligatoires, les contrats collectifs santé et prévoyance, les indemnités de fin de carrière, les contrats facultatifs d'entreprise pour les salariés, et l'optimisation de la retraite, du statut du dirigeant et du conjoint dans le cas des travailleurs indépendants.

Bruno Chrétien : Les deux nouveaux cursus vont enseigner comment conduire efficacement les audits prévoyance et bilan retraite, mais aussi bâtir les



Hélène Tissandier



Bruno Chrétien

stratégies de rémunération et d'épargne salariale adaptées aux salariés et aux TNS. Tout au long du cycle de formation, experts professionnels et enseignants-chercheurs interviendront, et les étudiants bénéficieront d'études concrètes sur des problématiques de salariés, de dirigeants de PME, de professions libérales, etc.

IC : Quelles sont les raisons de votre partenariat ?

B. C. : Factorielles met à disposition son expertise, via ses outils pédagogiques d'e-learning, à la fois intuitifs et performants. Ce mode d'apprentissage novateur s'intègre parfaitement dans la volonté de combiner théorie et pratique eu égard à un environnement fiscal et juridique évolutif et complexe.

H. T. : De notre côté, nous permettons aux étudiants de bénéficier des connaissances et compétences des enseignants-chercheurs de Dauphine. Ce rapprochement vise à compléter notre offre de formations certifiantes et à afficher la volonté de Dauphine d'accompagner les professionnels du conseil tout au long de leur vie.

IC : Quelles sont les conditions d'accès à ces formations ?

H. T. : Ces formations sont ouvertes aux étudiants de niveau bac +3 et aux professionnels bénéficiant de cinq années d'expérience.

B. C. : Les premiers concernés sont les

professionnels du conseil (experts-comptables, centres de gestion, notaires, avocats) et de la vente de solutions d'assurance (conseils en gestion de patrimoine, banques, groupes d'assurance, institutions de retraite). Les professionnels des ressources humaines sont également visés.

IC : Et concernant les modalités pratiques ?

B. C. : Le programme « Retraite et prévoyance des salariés » se compose de neuf journées de formation en présentiel et deux à distance. Deux journées de formations sont prévues chaque mois, du 15 mars au 15 juin, plus une journée de synthèse. Son prix atteint 3900€ net par participant.

Le second cursus dédié aux TNS comprend onze journées de formation, du 21 avril au 8 juin en présentiel, avec quatre journées d'e-learning, et une journée de synthèse également. Son tarif est fixé à 4900€ net.

H. T. : Les dossiers d'inscription sont disponibles sur le site www.retraite-prevoyance.dauphine.fr. Le nombre de places est limité à vingt-cinq participants. Au terme de ces deux cursus, les bénéficiaires de ces formations se verront remettre un certificat de l'université Paris-Dauphine. La formation est bien sûr éligible au DIF (droit individuel à la formation). ■

Propos recueillis par Benoît Descamps